



Les médiathèques de comités d'entreprise à l'horizon 2010

PHILIPPE PINEAU

CE Thales Avionics
philippe.pineau@wanadoo.fr

Philippe Pineau est responsable de la médiathèque du comité d'établissement de Thales Avionics à Châtelleraut.

Les médiathèques de comités d'entreprise connaissent une évolution particulièrement intéressante en ce début de xxi^e siècle. Au cœur d'un processus complexe qui bouleverse les mondes du travail, les champs culturels et les réflexions sur les bibliothèques publiques, les bibliothèques et médiathèques de comités d'entreprise (que nous désignerons dans cet article par les abréviations BCE et MCE) apparaissent comme un analyseur privilégié d'un espace institutionnel où la séparation entre le temps d'activité professionnelle et le temps libre ne connaît pas de bornes. La qualité essentielle des MCE est la proximité, qualité longtemps traduite comme la spécificité des bibliothèques de comité d'entreprise dans le réseau de la lecture publique.

La MCE reste le centre culturel au sein de l'entreprise, permettant au salarié de ne pas être étranger à lui-même dans une structure qui produit à la fois satisfaction et souffrance. Si, au xix^e siècle, la bibliothèque des bourses du travail était le fruit d'une exigence prolétarienne déclinant les concepts d'enseignement intégral, de refus de parvenir et d'émancipation des travailleurs, aujourd'hui, la MCE porte le désir d'autonomie des salariés et le souci d'appartenance au corps social, en vue de vivre l'émancipation sociale, culturelle et citoyenne et de revendiquer l'émancipation durable. Cet enjeu moderne des MCE connaît cependant quelques entraves à son accomplissement. Mais la vigueur d'une belle institution ne tient-elle pas à sa manière de vivre le paradoxe ?

Une histoire particulière

Les bibliothèques de comités d'entreprise se distinguent par leur histoire particulière dans le développement de la lecture publique en France et une présence désirée dans la sensibilité du mouvement social.

Les BCE sont donc le fruit d'une double singularité qui en fait une institution précieuse à plus d'un titre. Il n'est pas indifférent de garder en mémoire qu'aux origines des BCE, il y a, au xix^e siècle, les bibliothèques dans l'entreprise, initiatives de quelques patrons philanthropes, notamment dans l'Est de la France, et la création des bibliothèques populaires animées par des courants religieux ou laïques.

La loi du 21 mars 1884 sur la libre constitution d'organisations professionnelles favorise l'émergence des pratiques de lecture et, à partir de 1886, des bourses du travail sont créées qui réservent un espace pour la bibliothèque. En 1895, c'est la naissance à Limoges de la Confédération générale du travail (CGT). Après la Première Guerre mondiale, cet intérêt pour la lecture se précise à travers des institutions comme la Librairie du travail fondée en 1919, le Musée du soir en 1934, et, dans la foulée du Front populaire qui associe droit au travail et droit à la culture, la publication, en 1937, année où le Centre confédéral d'éducation ouvrière de la CGT ouvre une école de bibliothécaires, du *Rapport sur l'organisation de la lecture publique, du commerce du livre et de la propagande collective pour la lecture et le livre*. À cette époque, des bibliothèques existent à l'extérieur de l'entreprise, mais aussi à l'intérieur puisque certai-

nes directions d'entreprise proposent aux délégués du personnel de gérer les bibliothèques avec cependant le maintien pour la direction du contrôle des achats et de l'organisation des collections.

Les comités d'entreprise, création de 1946

L'ordonnance du 22 février 1945 et la loi du 16 mai 1946 rendent obligatoire la création de comités d'entreprise constitués de représentants élus du personnel, dans toutes les entreprises de plus de 49 salariés¹. Dans l'espace de travail sont introduits le droit pour les salariés de gérer les œuvres sociales (on dira « activités sociales et culturelles » en 1982) et celui de contrôler la marche de l'entreprise.

C'est une étape décisive dans l'appropriation par le mouvement syndical des questions sociales et culturelles, quand bien même la question de la propriété des moyens de production ne connaît pas, à l'issue des débats parlementaires, de bouleversement majeur. Dans ce contexte, les bibliothèques sont la manifestation concrète et tangible que la culture reste inséparable de l'autre grande activité humaine : le travail. Les BCE deviennent les lieux par excellence à partir desquels se déploie une activité vers le théâtre, la musique, les arts plastiques, dans une circulation incessante entre l'extérieur et l'intérieur de l'entreprise. Elles sont des milliers à offrir, dans les années 50, des collections qui comportent, à côté des livres, d'autres documents comme les disques vinyle, tandis que des médias comme le film, la radio et plus tard la télévision sont reconnus pour essentiels dans le développement de la sensibilité et de l'intelligence.

Des générations entières de lecteurs fréquenteront les BCE. Situées en grande proximité des travailleurs, elles jouent un rôle décisif dans la construction d'une identité personnelle et sociale, complémentaire de celle offerte par l'entreprise dans son

1. Ces dispositions fondent toujours l'organisation des comités d'entreprise dans le droit français (Ndlr).

Médiathèque du CE d'Air France Industrie à Blagnac. Photos : Martine Bodereau

expression professionnelle et économique. La BCE devient alors un espace de premier ordre pour la conquête de nouveaux droits dans l'entreprise. De fait, la BCE possède une nature particulière au regard de la bibliothèque institutionnelle de lecture publique. Elle interpelle bientôt le milieu professionnel des bibliothécaires, qui la considèrent souvent comme un palliatif dans une organisation générale insuffisante du réseau de la lecture publique.

Mai 68 et après

Mai 68 marque un tournant pour les comités d'entreprise, avec la reconnaissance juridique des sections syndicales au sein de l'entreprise. Une nouvelle impulsion est donnée par les syndicats. Aux côtés des bénévoles qui assurent, sur des heures de délégation ou non, le service de lecture et l'animation de la bibliothèque, des bibliothécaires professionnels sont recrutés, de l'extérieur en privilégiant les titulaires du CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), ou de

Le réseau des bibliothèques du comité de la régie d'entreprise RATP

Le comité de la régie d'entreprise RATP (Régie autonome des transports parisiens) a fêté ses 60 ans en 2007.

Dès le début des années 50, le CRE a mis en place des prêts de livres pour les agents de la RATP. De 1 800 livres mis à disposition dans 14 points de desserte, nous sommes passés à 31 000 CD, 51 000 livres, 2 500 DVD et 200 cédéroms.

Actuellement, le réseau des bibliothèques du CRE RATP est composé de 8 bibliothèques de différentes tailles, réparties en région parisienne, la plupart du temps à proximité d'un restaurant d'entreprise. Une équipe de 13 bibliothécaires en assure la gestion, aidée par des agents de la RATP détachés par leur employeur et rémunérés par le comité d'entreprise quelques heures par semaine afin de tenir des permanences de prêt sur les points lecture.

Trois médiathèques importantes dominent le réseau

- La médiathèque Aragon située dans le centre culturel Auguste-Dobel, 9 rue Philidor, Paris 20^e

Ce centre culturel, inauguré en 2004, héberge l'école de musique, des ateliers d'art plastique, un centre de loisirs pour les enfants d'agents, ainsi que l'Harmonie du personnel de la RATP, l'orchestre philharmonique et la troupe de théâtre Aurore. Au rez-de-chaussée, les agents peuvent réserver leurs billets de spectacle ou leurs séjours de vacances auprès de la billetterie. Tout le 1^{er} étage est dédié à la médiathèque et aux bureaux de l'administration du centre culturel. Sur 250 m², la médiathèque propose aux adhérents un large choix de livres et de documents multimédias. Elle est abonnée à une cinquantaine de titres de périodiques et à cinq quotidiens et propose deux postes de consultation internet pour le public. Trois bibliothécaires et un adjoint en assurent la gestion. Elle

est ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 11 h à 17 h, les mardis de 11 h à 18 h 30 et les mercredis de 8 h 30 à 18 h 30. Le mercredi, elle accueille de nombreuses familles dont les enfants suivent des cours à l'école de musique située au 2^e étage du centre.

- La médiathèque de Bercy, située dans la Maison de la RATP, face à la gare de Lyon, Paris 12^e

L'espace, déjà restreint, est partagé entre la billetterie et la médiathèque. Sur 35 m², le rangement a été optimisé au maximum afin d'offrir des livres, CD et DVD, avec un fonds spécifique de DVD musicaux. La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 45, fermée le mardi matin.

En septembre 2008, des travaux vont être entrepris afin de permettre le doublement de la surface. La bibliothèque d'environ 70 m² présentera trois postes de travail pour les bibliothécaires et un poste de consultation pour le public. L'accès aux documents sera facilité par un mobilier adéquat. Ce lieu stratégique situé dans la maison mère de l'entreprise pourra enfin accueillir les agents comme il se doit.

- La médiathèque de Championnet, située près de la Porte de Clignancourt, Paris 18^e. Sur 55 m², deux bibliothécaires accueillent le public du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 30 et de 12 h à 16 h 45, sauf le mardi matin. Choix de livres, de CD et de DVD avec un fonds spécifique de DVD documentaires.

Cinq bibliothèques « Points lecture »

De taille plus réduite, chacune d'entre elles est parrainée par une des trois médiathèques. Un bibliothécaire gère pour chacune les « re-lèves » des agents RATP, le choix et le traitement des documents et se déplace une fois toutes les deux semaines afin d'assurer une permanence au prêt, de rencontrer les agents et de répondre à leurs questions.

Depuis 2007, chaque bibliothèque sélectionne une quarantaine de DVD de son fonds afin de les mettre en prêt temporaire sur les points lecture. Ce choix est réactualisé chaque mois. Ainsi, en attendant d'avoir un budget DVD propre à chaque site, les points lecture ont pu enfin bénéficier du prêt des DVD.

- La bibliothèque de Bobigny – ateliers MRF (matériel roulant ferroviaire) de Bobigny
- La bibliothèque Lucie-Aubrac – ateliers MRF de Massy
- La bibliothèque de Point du Jour – métro Porte de St-Cloud
- La bibliothèque de Pleyel – ateliers MRF de St-Denis
- La bibliothèque de Porte d'Orléans – centre bus de Porte d'Orléans.

Ces bibliothèques proposent des livres, des CD, des revues et des DVD. Elles sont ouvertes entre 11 h 30 et 14 h 30, une, deux ou trois fois par semaine. Elles sont situées aux abords du restaurant ou de la cafétéria et accueillent

Le centre culturel Auguste-Dobel du CRE RATP. Photo : Bernard Rondeau – CRE RATP

les collègues des agents RATP qui s'investissent.

Une plate-forme logistique

Située près du cimetière du Père-Lachaise, fermée au public, elle comprend un garage pour le médiabus et des bureaux et salles de stockage d'environ 70 m².

Trois missions lui ont été assignées : accueil du médiabus et « base arrière », réception des commandes et traitement centralisé de tous les documents, site de préparation des dotations de livres pour les centres de vacances enfants et adultes du CRE RATP. Un gros travail de sélection d'ouvrages est fait lors des quatre sessions de vacances scolaires. En effet, le Service enfance jeunesse envoie au Service du livre le profil des enfants partant sur chaque site. Les bibliothécaires créent alors des dotations de livres en fonction de l'âge, du sexe, du lieu de séjour, du thème de la colonie. En moyenne, on envoie deux livres par enfant, soit environ 8 000 livres sélectionnés parmi les albums, romans, documentaires, et bandes dessinées jeunesse.

Certains centres de vacances adultes demandent également à recevoir un choix de livres pour leur saison. Ils préfèrent en effet avoir une bibliothèque renouvelée chaque année en fonction de l'actualité, comprenant des titres récents et des livres en très bon état.

Un médiabus prévu en 2009

Un ancien bibliobus tournait jusqu'à l'automne 2005. Il a été arrêté du fait de sa vétusté et devrait être remplacé en 2009 par un médiabus qui proposera le prêt de tout type de documents (livres, CD, DVD, revues) ainsi que la mise à disposition des informations du CRE.

Le Service du livre

Conscient de l'importance de la diffusion du livre et de l'action culturelle auprès des agents RATP, le CRE investit dans ses bibliothèques.

En 2007, le logiciel des bibliothèques a été changé. Depuis 2001, les bibliothèques étaient équipées du logiciel Opsy 8.21. De conception ancienne, il a été remplacé en 2007 par Carthame, logiciel de nouvelle géné-

ration qui a permis la mise à disposition d'un Opac pour le public et d'un portail intranet pour diffuser les informations du réseau.

Avec la même carte, les agents RATP peuvent emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau. Il leur est demandé de rendre les documents dans le site où ils les ont empruntés. Ils peuvent emprunter 6 livres, 4 CD, 2 revues, 1 cédérom (à Aragon) pour trois semaines et 2 DVD pour une semaine. Ils acquittent une cotisation de 5,80 euros pour emprunter des livres, CD et revues ou 11 euros pour tous les documents.

Le choix des documents est réalisé par les bibliothécaires qui se réunissent une fois toutes les cinq ou six semaines pour dresser, à l'aide des critiques de la presse qu'ils ont dépouillée, la liste des titres qui seront achetés en plusieurs exemplaires pour le réseau. Les bibliothécaires de chaque site proposent également des compléments de fonds en fonction de l'actualité, des thématiques qu'ils veulent mettre en avant ou des suggestions des adhérents.

Chaque médiathèque prête des livres de fiction (romans, romans policiers, SF...), des documentaires classés selon la Dewey et abordant tous les domaines de la connaissance, des bandes dessinées, des livres pour enfants, des documents sonores rangés selon la classification de Massy, illustrant tous les courants musicaux et des périodiques choisis en fonction de leur thème et du public visé.

Le fonds DVD retrace l'histoire du cinéma : les plus grands réalisateurs, les acteurs célèbres, des films de différents pays, des films primés à Cannes, à Venise... Nous souhaitons faire découvrir à nos adhérents les œuvres du patrimoine cinématographique mondial.

Actions culturelles

La médiathèque Aragon accueille une fois par mois un café littéraire, de 12 h 30 à 14 h. C'est un moment de convivialité qui permet aux agents de rencontrer des acteurs du livre : éditeurs, libraires, auteurs, dessinateurs de bandes dessinées, autour d'une collation et d'un café.

Un mercredi par mois également, les enfants peuvent assister à une heure du conte à l'issue de laquelle ils dégustent un petit goûter. Différentes thématiques ont été traitées : la gourmandise, Noël, la Bretagne...

Des animations sont aussi organisées par chaque médiathèque : le vin, la bande dessinée, l'Inde... Nous accueillons des expositions, organisons des débats, des ventes signatures avec des auteurs, des quizz, etc.

Tout est fait afin de diffuser la culture et promouvoir la lecture en offrant un espace de liberté et d'échange au cœur de l'entreprise.

Patricia Bader
Responsable des bibliothèques
du CRE-RATP
patricia.bader@ce.ratp.fr

La médiathèque Louis-Aragon du CRE RATP. Photo : Bernard Rondeau – CRE RATP

l'intérieur en proposant à des salariés de l'entreprise de se reconvertir. Les bibliothécaires bénéficient aussi des formations offertes par les syndicats et sont accueillis en 1975 dans la profession par l'Association des bibliothécaires français où ils s'organisent en une sous-section des bibliothèques d'entreprise au sein de la section des bibliothèques publiques. Le groupe, très dynamique, réalisera plusieurs enquêtes et travaillera à faire reconnaître par les pouvoirs publics les bibliothèques en milieu de travail. Cette reconnaissance officielle intervient en février 1986 avec la publication de *La lecture en entreprise : les bibliothèques de comités d'entreprise* éditée par la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture.

Bibliothèques en accès direct, gratuites, aux collections plurielles et encyclopédiques, les bibliothèques de comités d'entreprise, lit-on, jouent un rôle considérable dans l'approche et la pratique de la lecture chez des populations qui ne fréquentent pas le réseau institutionnel de la lecture publique. Enquêtes, colloques, journées d'études insisteront sur le sens de la bibliothèque en entreprise axé sur la proximité avec les travailleurs et leurs familles, le ferment de citoyenneté qu'elle offre et la capacité qu'elle donne aux salariés de s'approprier une structure qui reste un formidable outil d'émancipation. En 1992, la Charte pour le développement de la lecture en entreprise est signée par les cinq confédérations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CGC, CGT, CGT-FO²) et l'Association des bibliothécaires français. Elle reste le grand texte de référence sur le sujet.

En l'an 2000, l'Ires, Institut de recherches économiques et sociales³, publie une enquête sur la culture au travail. Cette enquête rend compte des bouleversements dans le cadre de la mondialisation, mais aussi de la moind-

re implication des élus de comités d'entreprise dans le développement de la lecture et des activités culturelles. La question qui est alors sur toutes les lèvres des bibliothécaires est la suivante : les activités sociales et culturelles dont les comités d'entreprise possèdent l'entière gestion et la complète responsabilité sont-elles vouées à devenir une addition de « formules chèques » : chèques Vacances, chèques Lire, chèques CD, chèques Culture, et seulement cela, ou bien continueront-elles à connaître des politiques culturelles originales à partir du centre culturel de l'entreprise, la médiathèque ?

Le sens moderne de la médiathèque de comité d'entreprise à l'horizon 2010

Des réflexions surprenantes ont surgi en ce début de XXI^e siècle. Par exemple : qu'est-ce que cela signifie de promouvoir la lecture publique, au quotidien, dans un environnement qui n'est pas fait pour ça, qui est fait pour le travail, pour l'homme au travail, pour le travailleur ?... Bien sûr, les bibliothèques de CE ont accompli un travail remarquable, mais le réseau des bibliothèques de lecture publique a fait un véritable bond en avant dans les vingt dernières années ; elles doivent pouvoir intéresser les salariés... Et enfin, la démocratisation de la culture a échoué... D'autres propos pourraient être évoqués, mais nous allons nous arrêter à ces trois-là et tenter d'apporter quelques réponses.

L'entreprise espace de vie

Pourquoi faudrait-il ouvrir des médiathèques à l'intérieur des entreprises ? L'entreprise est un espace de travail pour les hommes. Elle a vocation à créer des richesses et à faire du profit. Les hommes apportent leurs savoir-faire, leurs connaissances, leurs techniques dans un environnement organisé pour des finalités industrielles, commerciales ou de services. Certes. Mais le management des hommes, devenu très sophistiqué, mêle des for-

mes de raideur hiérarchique à des pratiques d'auto-management. Les salariés apprécient d'exercer leurs métiers (si c'est un emploi, c'est déjà différent), s'épanouissent parfois dans leur vie professionnelle. Mais ils connaissent aussi le stress, le harcèlement, la souffrance. La citoyenneté sociale n'est pas encore acquise dans l'entreprise et la dignité humaine n'est pas toujours honorée sur les lieux de travail. Dès lors, il importe que soit créé un espace de convivialité encourageant le travailleur à exercer son droit à la formation, à l'information et au bien-être personnel. La médiathèque rend effective cette citoyenneté si recherchée ; elle crée un lien social et humain là où les difficultés provoquent tension, énervement, amertume, affrontement, concurrence avec les autres. La médiathèque permet de faire de la relation à la culture une aventure quotidienne et non pas seulement un investissement ponctuel, aussi riche soit-il.

Par ailleurs, penser/imaginer la médiathèque dans l'entreprise signifie aussi rendre au travail sa puissance culturelle. Le travail conçu comme une pratique sociale pour le salarié et non contre lui est une manière en acte de dépasser une situation qui apparaît comme insatisfaisante. La médiathèque offre au salarié de résister à l'enfermement dans des tâches précises, techniques, minutieuses, qui le séparent de sa condition d'homme libre, la liberté de travailler étant toute relative. Elle transforme donc, à sa manière, le regard porté sur le travail et du même coup le travail.

Le « hors les murs » de l'entreprise

Les médiathèques du réseau de lecture publique doivent pouvoir intéresser les salariés. Les bibliothèques municipales ou d'agglomération ont compris que, pour mener à bien cette mission, elles devaient accompagner l'offre des services dans les murs d'une politique hors les murs. De même qu'elles mettent en œuvre des formules pour les publics étrangers au livre et à la lecture et pour les publics empêchés, elles ont parfois établi des relations avec les comités d'entre-

2. CFDT, CFTC, CGC, CGT, CGT-FO : Confédération française démocratique du travail, Confédération française de travailleurs chrétiens, Confédération générale des cadres, Confédération générale du travail, Confédération générale du travail - Force ouvrière.

3. www.ires-fr.org

considération la culture sur le lieu de travail. Si une politique vigoureuse de soutien aux comités d'entreprise avait été mise en œuvre, il n'est pas certain que l'on aurait pu parler d'échec. Le service public de la culture aurait connu vraisemblablement un essor important.

Inverser le processus

Nous avons tenté de formaliser en quelques lignes une critique des trois propos avancés pour comprendre les raisons d'une sorte de désintérêt aujourd'hui pour les médiathèques de comités d'entreprise et donner à voir comment dépasser cette conception. Résumons : réussir la démocratisation de la lecture signifie approuver l'institutionnalisation des médiathèques sur le lieu de travail et penser cette institutionnalisation comme un pôle fondamental du réseau de la lecture publique. Il n'est pas trop tard pour contrecarrer la tendance actuelle qui ne va pas dans le sens du progrès. Pour inverser ce processus, il importe de préciser les responsabilités des institutions parties prenantes. Nous pouvons nous appuyer sur la Charte pour le développement de la lecture en entreprise pour décliner cinq acteurs essentiels.

a) *Le comité d'entreprise*

Il possède de droit l'entière responsabilité de la gestion des activités sociales et culturelles. Il lui appartient de mettre en œuvre les modalités de ce qui est de son ressort. Il importe d'affecter 10 % du budget du CE à la médiathèque. Il est souhaitable qu'à partir de 500 salariés, le poste de bibliothécaire soit un temps plein.

b) *L'employeur des salariés, c'est-à-dire la direction de l'entreprise*

Il doit mettre à disposition du comité d'entreprise un local spacieux et situé sur le passage des salariés. Il doit faciliter la libre circulation des salariés.

c) *Le bibliothécaire*

Il exerce son métier dans le cadre de la politique définie par les élus du comité d'entreprise.

Bibliothèque du CIE Le Bélieu : Faurecia, site de Beaulieu Mandeure (Doubs). Photo : Virginie Lapprand

prise. Aussi n'est-il pas rare de voir des conventions signées entre collectivités locales et comités d'entreprise pour permettre aux salariés de bénéficier des services de la médiathèque municipale ou d'agglomération. Cependant les relations restent souvent limitées au paiement par le comité d'entreprise de l'inscription du salarié à la médiathèque de la collectivité. Celle-ci peine à assurer sa mission.

Pour comprendre la difficulté des médiathèques du réseau institutionnel à atteindre ces publics, il faut tenir compte de la question culturelle. *Mutatis mutandis*, la situation qualitative est la même que celle des années 60. Avec certainement une incompréhension majeure accentuée par le fait que les médiathèques offertes aux citoyens sont plus nombreuses, mieux adaptées, plus belles aussi. Incompréhension due à l'évidence que les structures sont des espaces non marchands et donc par définition accueillants et exempts de considérations mercantiles. Incompréhension enfin parce que la médiathèque publique est vécue avec raison comme l'espace par excellence de déploiement des sensibilités citoyennes. Malgré tout cet effort républicain, il reste que la médiathèque de la collectivité territoriale n'intéresse qu'une minorité de la population en âge de travailler. Et ce n'est pas l'élargissement des

horaires ou des jours d'ouverture qui résoudra fondamentalement le problème.

Démocratisation de la culture

L'échec de la démocratisation de la culture et de la lecture est couramment invoqué. Tous les moyens semblent pourtant avoir été mis en œuvre pour que l'offre culturelle puisse concerner tous les citoyens considérés dans la diversité de leurs histoires, de leurs pratiques culturelles, individuelles et collectives. Et malgré cela les résultats ne paraissent pas à la hauteur des investissements consentis. Les pouvoirs publics, principaux fournisseurs des moyens, peuvent en tirer la conclusion que la démocratisation de la culture a échoué.

C'est un problème difficile à traiter. Disons d'un mot que les stratégies adoptées pour tenter la démocratisation de la culture ont souffert de processus contradictoires. Dans le domaine des bibliothèques, il a manqué une loi qui aurait permis un développement cohérent et raisonné des structures sur l'ensemble du territoire national. Mais la lecture publique, c'est aussi des populations et des cultures, comme nous l'avons vu. Et la démocratisation de la culture, c'est encore la capacité à prendre en

Le Service du livre et des bibliothèques du comité central d'entreprise de la SNCF

La Société nationale des chemins de fer français a aujourd'hui le statut d'Epic, établissement public à caractère industriel et commercial. Ce qui était auparavant désigné comme les œuvres sociales de l'entreprise créée en 1937 a fait l'objet, lors du changement de statut, d'un transfert de charges. Il y a un comité d'établissement par région SNCF et un par direction. Le comité central d'entreprise (Cheminot CCE) fédère les comités d'établissement (CE) pour jouer à l'échelon national le rôle économique reconnu aux représentants du personnel dans l'entreprise.

À la SNCF, la dotation au comité d'entreprise prévue par la loi de 1946 représente 1,7 % de la masse salariale, et elle est répartie en fonction des personnels desservis. Les CE sont indépendants dans leur gestion et maîtres de leurs dépenses. Ils peuvent ainsi décider ou non de travailler avec le CCE.

Le SLB, Service du livre et des bibliothèques du comité central d'entreprise (secrétaire : Sylvain Brière), assure un certain nombre de prestations en direction des cheminots et de leurs ayants droit (familles, retraités). Il est dirigé par Pierrette Bras et emploie 38 salariés.

Actuellement, 22 CE sur 26 travaillent avec le Service du livre. Ils lui reversent une part de leur dotation dévolue au seul achat de livres, que le service gère pour eux.

Sélection bibliographique et centrale d'achat

À partir d'un travail de sélection dans l'édition, fait par une équipe de bibliothécaires, sept listes-conseils annuelles, auxquelles s'ajoutent deux listes thématiques, une liste Romans de la rentrée, une liste spéciale Polars et des listes d'actualités, soit au total une offre de près de 3 000 titres chaque année, sont adressées aux quelque 220 bi-

bliothèques¹ gérées par les comités d'établissements qui ont choisi la délégation au SLB. Celles-ci passent ensuite commande au SLB, qui achète les ouvrages, assure leur traitement – plastification des couvertures (par trois centres d'aide par le travail), rédaction

Atout Livre. Les livres sont achetés avec une remise négociée, maximum 9 %. Certains éditeurs facturent les frais de port. Le SLB se charge de toutes les déclarations relatives à la loi sur le droit de prêt (Sofia, Dilicom).

Le budget est entièrement délégué au SLB, mais l'achat local est toujours possible. Dans ce cas, c'est le service qui paie la facture pour l'établissement.

La bibliothèque régionale fait office de tête de réseau régional. Un responsable y est chargé de centraliser les achats et de coordonner les animations.

Vacances et maisons familiales

Les bibliothécaires du SLB sélectionnent et expédient des ouvrages dans les 80 centres de vacances enfants de l'entreprise (7 500 livres/an). Les livres sont choisis en fonction de l'âge, du nombre d'enfants, de la spécialité du centre (musique, théâtre, sports...) et

Plaquette de présentation du Service du livre et des bibliothèques. Conception réalisation : COMTOWN

des fiches signalétiques – et les expédie aux établissements. L'acheminement est pris en charge par la SNCF. Il est également possible aux bibliothèques de passer commande au SLB de titres « hors liste ».

Les fournisseurs sont les distributeurs ou les éditeurs en direct. Depuis 2004, deux librairies sont également utilisées : Le Divan et

du thème annuel retenu par les élus du CCE, en 2008 « la Cité idéale ». Des ouvrages sont également expédiés dans les maisons familiales (2 500 livres/an).

Bibliothèque centrale de prêt par correspondance

Le service assure le prêt gratuit par correspondance aux lecteurs isolés, qui ne peuvent bénéficier d'une bibliothèque de CE, à partir de listes de nouveautés périodiques, et de catalogues remis à jour régulièrement. Le

1. 260 bibliothèques émaillent le territoire national.

fonds de la bibliothèque représente actuellement 39 000 titres et 135 000 volumes, et assure plus de 150 000 prêts annuels à 8 500 inscrits.

Le fonds cheminot

Centre de documentation spécialisé consacré à l'histoire sociale et culturelle des cheminots, il propose 4 000 ouvrages, 33 titres de revues, des photos, cassettes, plans, affiches et dossiers documentaires. Il accueille les cheminots et ayants droit, mais aussi chercheurs, étudiants, syndicalistes et associations.

Journées d'étude

Deux à trois journées d'étude sont organisées chaque année à l'intention des bibliothécaires, animateurs culturels et élus de l'entreprise. Parmi les derniers thèmes traités, citons : la littérature arabe classique et contemporaine, le livre et la censure, le polar, Mai 68...

Bulletin d'information

Très lié à l'actualité éditoriale et culturelle, il accompagne chaque liste-conseil. Les actes des journées d'étude y sont publiés.

Très bien structuré et équipé, le SLB fonctionne comme une petite entreprise et son efficacité est appréciée. C'est aussi, au sein

de la SNCF, un excellent outil de mise en œuvre des animations et programmes culturels initiés par les élus du comité central d'entreprise. Dans le paysage des bibliothèques d'entreprise aujourd'hui, le SLB fait figure de modèle, avec quelques rares autres structures coopératives, souvent dans le secteur public, ou issu de celui-ci : Air France, EDF, RATP, Snecma, etc. Pour autant, Pierrette Bras, directrice du service, ne cache pas les difficultés actuelles : les ressources financières des CE étant en baisse continue, les choix sont délicats et la bibliothèque est en concurrence avec d'autres services, en particulier du côté des loisirs : billetterie, colonies de vacances, etc. À cela s'ajoute la baisse manifeste du militantisme culturel, que l'engagement des élus du CCE ne peut compenser qu'en partie. Dans les achats, on sent aussi une domination croissante du divertissement : les listes proposent 60 % de documentaires et 40 % de fiction, les commandes inversent ces proportions² ! Encore préservé, le réseau SNCF

2. Lire à ce sujet Bernadette Seibel, « La lecture cheminote », *BBF*, n° 1, 1991. L'article rend compte d'une étude, menée à la demande du comité central d'entreprise de la SNCF, d'octobre 1988 à juin 1989, des pratiques de lecture des agents en activité dans

et le SLB ne peuvent ignorer les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le devenir de beaucoup de grandes entreprises publiques, avec le risque de démantèlement des structures mises en place. Les années à venir sont pleines d'incertitude.

Yves Alix

Avec le concours de Pierrette Bras

pbras@ccecheminots.com

Service du livre et des bibliothèques

Cheminot CCE

140 rue de Bercy, 75012 Paris
Tél. 01 43 45 54 19

Sur internet :

www.ccecheminots.com, rubrique lecture

Fonds Cheminot

Contact : mservegeade@ccecheminots.com

cette entreprise publique, que celles-ci s'effectuent dans ou hors de la vie de travail.

d) Les pouvoirs publics

Les ministères et les collectivités territoriales possèdent la capacité d'intervenir en concertation avec les partenaires mentionnés ci-dessus pour contribuer à la création ou au développement des médiathèques de CE, à la formation des personnels et à la diffusion des modes d'action culturelle. Bien que de droit privé, les MCE ne sont pas hors du droit commun et par conséquent doivent pouvoir bénéficier des subventions qui leur permettent d'être un pôle culturel reconnu dans le réseau de la lecture publique. De même que l'entreprise reçoit de la part des pouvoirs publics des aides pour les activités qu'elle génère, de même le comité d'entreprise doit pouvoir recevoir les crédits qui lui permettent de mener à bien sa mission.

e) Le partenariat inter-médiathèques

Il se comprend à un double niveau. Le premier doit rapprocher les comités d'entreprise qui possèdent les moyens financiers de développer une politique culturelle à partir de la médiathèque et ceux qui manquent de moyens. Il appartient aux élus d'établir des relations de solidarité sous forme d'accord d'association. Les sites sous forme de ZI (zone industrielle), de ZAC (zone d'aménagement concerté) sont propices à favoriser ces accords.

Le second partenariat concerne les médiathèques de comités d'entreprise et celles du réseau institutionnel de lecture publique. Elles ont un intérêt commun à établir des accords de coopération. Les MCE offrent la richesse d'un monde culturel où culture et travail sont imbriqués étroitement ; elles permettent d'inclure dans le lectorat les personnes en situation de

travailler ; elles contribuent au réseau. Les médiathèques du réseau institutionnel offrent la possibilité d'accueillir des usagers des médiathèques de CE ; elles présentent les qualités d'un secteur non marchand ; elles bénéficient d'une reconnaissance publique qui leur assure la pérennité.

Professionnalisation

L'Association des bibliothécaires de France a réalisé un travail important depuis l'an 2000 pour sensibiliser sur cette question les parties responsables. Enquête, journées d'étude, participation à des colloques, recensement (1 500 MCE en 2007), articles de revues sont à son actif dans un contexte où les représentants du mouvement social manquent de dynamisme et où les pouvoirs publics ne se manifestent

Démocratie culturelle et entreprise

Entretien avec Jean-Pierre Burdin

Pour un observateur extérieur, le rôle des comités d'entreprise dans l'action culturelle au sein du monde du travail est parfois difficile à appréhender. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette difficulté : méconnaissance du cadre institué par les textes de 1945 et 1946 (voir l'article de Philippe Pineau ci-contre), de l'articulation entre l'échelon local (comité d'entreprise, comité d'établissement) et les organisations syndicales au niveau national, enfin absence de réelle prise en compte du fait culturel dans l'entreprise par les ministères, tant celui du Travail que celui chargé de la Culture. Depuis plusieurs années, les transformations profondes vécues par le monde du travail ont encore obscurci le paysage. Pour tenter de cerner un peu mieux les évolutions en cours, nous avons rencontré Jean-Pierre Burdin, conseiller technique du secteur culturel de la CGT¹.

Comme le prévoit la loi, et comme le rappelle Philippe Pineau dans son article, la création et l'entretien d'une bibliothèque relèvent localement du comité d'établissement issu des élections professionnelles. Lorsque l'entreprise a des implantations multiples, elle peut avoir un comité central d'entreprise, qui prend en charge certaines prestations et joue, parfois, un rôle à la fois fédérateur et coordonnateur de certaines activités sociales et culturelles. C'est le cas par exemple à la SNCF (voir encadré p. 14). Le plus souvent cependant, la bibliothèque d'un site relève du local, c'est-à-dire du comité d'établissement. Cette autonomie de gestion (qui explique pour une

part la difficulté à obtenir des données statistiques nationales fiables) correspond au schéma d'organisation des fédérations et des confédérations syndicales, qui comprend des syndicats d'entreprise et/ou d'établissement, regroupés en fédérations, elles-mêmes constituant la confédération².

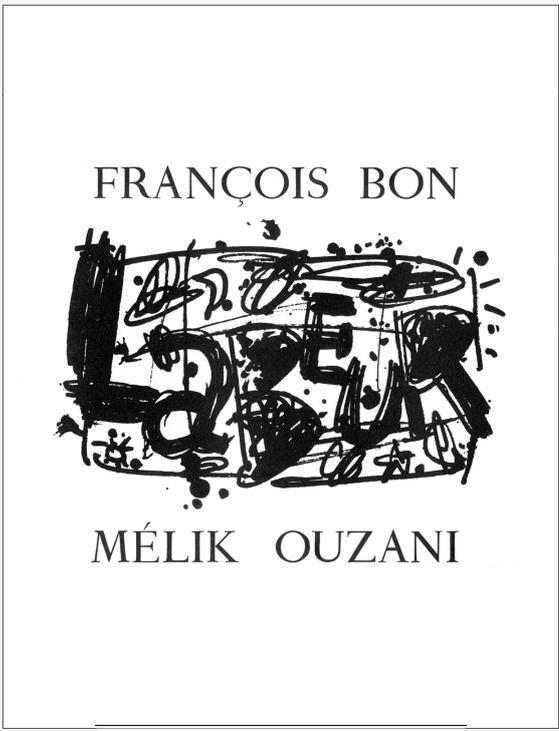
Un héritage

– **Quelle place la CGT fait-elle à l'action culturelle dans l'entreprise ?**

– La CGT est la seule centrale à avoir mis en place une commission et un secteur culturels au niveau confédéral. Elle est l'héritière d'une tradition qui s'est établie même avant la mise en place du syndicalisme confédéré dans un rapport fort à l'émancipation. Les Bourses du travail, on ne le sait pas assez, ont été souvent le premier laboratoire de ce qui deviendra l'enseignement technique.

Mais le rapport du monde ouvrier avec la culture, dès l'origine, est un rapport compliqué, un « je t'aime moi non plus » : pour les ouvriers dépossédés et exploités, ceux qui savent lire et écrire sont aussi ceux qui ont le pouvoir. Cet héritage culturel s'exprime à la fois par la solidarité, qui permet d'assurer le vital, et par la

citoyenneté, l'émancipation, qui constituent les questions fondamentales. La création des comités d'entreprise a permis une nouvelle dynamique et d'investir davantage encore le champ culturel à travers le théâtre, le cinéma et la lecture... Mais vers 1968, cette conception d'une offre de culture qu'on « apporte » à la classe ouvrière montre ses limites. L'irruption de la culture de masse, et les ambiguïtés qu'elle entretient avec la marchandisation opèrent une rupture avec l'entreprise. Sur le plan culturel, le développement de nouvelles pratiques sociales non légitimées, le changement des pratiques de lecture, modifient en profondeur le rapport des salariés



Couverture du livre d'art intitulé *Labeur* édité à l'occasion du 48^e Congrès confédéral de la CGT à Lille en avril 2006.

Texte de François Bon et dessins de Mélik Ouzani.
Imprimé par l'atelier du Livre d'art et de l'estampe de l'Imprimerie nationale.

1. La Confédération générale du travail s'est dotée au milieu des années 70 d'une commission confédérale chargée d'impulser et de coordonner la réflexion des organisations de la CGT, fédérations et organismes, en matière de politique culturelle. Consulter le site de la Confédération : www.cgt.fr Contact sur les questions culturelles : culture@cgt.fr

2. Lire René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, nouvelle édition mise à jour, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2008.

avec l'offre que peut apporter le CE. Il faut en tenir compte, s'inscrire dans le mouvement, sans sacrifier pour autant la mission culturelle, tâcher de dépasser les comportements standardisés ou consuméristes, sans les stigmatiser.

Une action à refonder

– Au niveau confédéral, quelles actions marquantes ont été menées ou sont menées en faveur de la lecture ?

– Je soulignerai tout d'abord que la dernière grande action produite en commun avec les autres confédérations syndicales a été la signature de la Charte pour le développement de la lecture en entreprise en 1992. C'est un texte important, puisqu'il manifeste la volonté des élus confédéraux de soutenir la lecture et les bibliothèques dans les entreprises. Au-delà, il faut cependant reconnaître que l'intervention au niveau des confédérations demeure essentiellement symbolique. Les bibliothèques, comme ont l'a vu, restent sous l'autorité des fédérations. Or, tandis que la société et le monde du travail subissent des mouvements violents (le monde ouvrier ressent très fortement la façon dont ces mouvements et les douleurs qui les accompagnent sont exposés dans un registre compassionnel, par les politiques ou par les médias), les collectivités de salariés voient leurs moyens de plus en plus contraints, sous la pression de la crise économique mais aussi de la faible syndicalisation, et doivent de surcroît agir dans un cadre légal qui n'a pas changé depuis 1946 et ne correspond plus à la situation actuelle.

– **Un chapitre du document d'orientation adopté par la CGT lors de son 48^e congrès (Lille, 2006) est intitulé « Pour une démocratie culturelle ». Il appelle à promouvoir « lecture et écriture, pratiques musicales, théâtrales et artistiques, à toutes les étapes de la vie et dans les différentes sphères sociales ». L'émancipation du salarié y est revendiquée et, pour la gagner, « il faudra mobiliser le système éducatif et les services publics culturels, associer les mouvements d'éducation populaire avec une exigence toute particulière pour les comités d'entreprise ». Cependant, dans la pratique, ce qui frappe le plus l'observateur aujourd'hui, c'est la moindre visibilité des bibliothèques d'entreprise.**

– C'est vrai. Ce défaut de visibilité s'explique par plusieurs facteurs : comme rien n'est centralisé, même s'il existe des réseaux internes, plus ou moins structurés, de coopération dans de grandes entreprises comme la SNCF, EDF, Air France, la Snecma... on n'a pas de vue d'ensemble, ni de statistiques fiables et à jour. Le ministère de la Culture, quant à lui, semble avoir abandonné le monde du travail comme lieu de la culture depuis le milieu des années 80. Ajoutons que, pour les bibliothèques, le développement de la lecture publique « institutionnelle » a sans doute marginalisé les mouvements associatifs et militants, au

lieu d'inviter à réfléchir à des partenariats et à des coopérations au niveau des territoires. Enfin, et si j'en fais le constat c'est bien pour le regretter, la crise économique comme la baisse du syndicalisme ont affaibli cette dynamique positive. Ainsi, la Charte de 1992 invitait à professionnaliser les bibliothèques d'entreprise ; il est clair que c'est de plus en plus difficile, mais cela arrive. La politique confédérale impulse l'attachement fort à la lecture et à la présence du livre dans l'entreprise, mais tout repose néanmoins sur l'investissement personnel des élus des CE. S'il faiblit, rien n'est plus possible. Cela dit, il reste beaucoup de leviers. Des pratiques d'action culturelle qui nous paraissent fondamentales peuvent être portées par la bibliothèque : lectures, ateliers d'écriture, par exemple. La bibliothèque est aussi le lieu privilégié où peut se conserver l'histoire de l'entreprise, celle des salariés et de leurs luttes. La fréquentation de la bibliothèque, sa vie, sont une sorte de bilan social vivant.

Propos recueillis par Yves Alix en juillet 2008.

À lire : Jean-Pierre Burdin, « Le rôle des comités d'entreprise », *Cahiers de l'Iforep*, n° 105, dossier « Des mots, des livres, des images : savoir c'est pouvoir », 2003. Disponible sur le site de www.iforep.fr (consulté le 21 juillet 2008).

guère. Aujourd'hui la profession porte les couleurs de la lecture publique en entreprise. Elle n'a pas vocation à faire cela toute seule. Mais elle prend ses responsabilités. Début 2008, l'ABF a écrit aux comités d'entreprise possédant des médiathèques pour les inviter à créer des postes de bibliothécaires là où des salariés de l'entreprise, militants de la lecture publique, vont se trouver en cessation définitive d'activité. Pourront-ils être remplacés par d'autres salariés ? Rien n'est moins sûr dans un contexte de « juste à temps » qui scande le temps professionnel et permet difficilement d'établir des plannings. Les comités d'entreprise devront donc engager des bibliothécaires. Une décision contraire ne serait pas sans effet sur la qualité du mouvement social.

Émancipation durable

En guise de conclusion, nous dirons que les médiathèques de CE possèdent une identité singulière : la proximité avec les salariés et leurs familles en fait des lieux de culture à nul autre pareils. Elles sont à la fois un patrimoine, une nécessité, une ambition, une liberté, un plaisir, un droit dans un univers où la dialectique contrainte/épanouissement connaît de fortes turbulences. L'enjeu pour chaque salarié est l'accomplissement d'une émancipation durable où l'enrichissement de la personnalité de chacun sera source de profit pour la collectivité. La modernité de l'enjeu tient à cette actualité de la médiathèque de comité d'entreprise à une époque où le travail s'est culturellement modifié.

L'individualisation des tâches ne doit pas déboucher sur un isolement de la personne. La médiathèque sur le lieu de travail permet le développement personnel intégral et offre l'opportunité à tous de défendre et faire valoir les droits universels et indivisibles correspondant aux valeurs humaines fondamentales. Un apport essentiel aux missions de la bibliothèque publique telles qu'elles sont définies dans le Manifeste de l'Ifla/Unesco⁴. ●

Juillet 2008

4. www.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm